CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM671 **Valable du 19/07/2026 au 18/07/2031**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 22/10/1990
Forme juridique : SAS

Capital : 45 900

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 1990 B 02157

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 379 722 804 00034
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 0016288

Assurance Responsabilité travaux :
SMA SA 1254000

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA SA 1254000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Dénomination sociale : BORDEAUX DEMOLITION SERVICE

11 RUE GAY-LUSSAC
LD LES TUILERIES
33700 MERIGNAC

Téléphone : 05 56 35 08 55 **Fax :** 05 56 35 28 46
Portable : 07 77 97 61 03
Responsabilité légale : SOGEFI TRAVAUX (501 637 177)
BOUCKAERT XAVIER PRÉSIDENT / HAENSLER FRÉDÉRIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : FROIDEVAUX MYLENE

Site internet : http://www.bds-groupe.com
E-mail : contact@bds-groupe.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	45	EFF3	12 277 455	CA8
Dans l'activité	14	EFF2	1 460 167	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 3 - Date màj du D.U. : 20/03/2025	19/07/2026	18/07/2031

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 24/06/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025